



SUD PROTECTION SOCIALE
144 boulevard de la Villette - 75019 PARIS
contact@sud-protectionsociale.org

QUAND SALAIRE RIME AVEC PRECAIRE

Une RPN (réunion paritaire nationale) Salaires est prévue le 18 décembre 2012 concernant la négociation salariale pour l'année 2013

Il est fort à craindre que sans la mobilisation du personnel, cette « négociation » n'aboutisse qu'à un accord a minima (voire à rien du tout).

- 1^{er} mai 2010 : augmentation de la valeur du point de 0,8 %
- 1^{er} mars 2011 : attribution de 5 points *
- 1^{er} mai 2012 : attribution de 5 points *

► * 5 points = moins de 25 centimes de l'heure

Prenons l'exemple d'un agent niveau 3 entré dans l'institution en février 1997 :
Salaire brut à effet du 1^{er} mars 2011 : 1924 ,37 Euros
Au 31 décembre 2012 son salaire brut sera de : 1960,40 Euros
Soit une **augmentation** d'environ **1,84 %** alors que l'**inflation** pour 2012 devrait être au moins de **3% !!!**

Nous revendiquons :

- une **augmentation de 50 points**
- une prime de **300 Euros** au titre du rattrapage

Le saviez-vous ? Depuis au moins 2008, le taux moyen d'exécution des charges de personnel s'élève à 98 %.

Cela signifie que le budget annoncé, pourtant sans cesse en diminution, n'est pas dépensé en totalité par des directeurs zélés.

Ce sont 100 millions d'Euros économisés sur le dos des salariés, chaque année !

SUD appelle, comme la CGT, à une journée de grève le 17 décembre 2012 (veille de la RPN salaires à l'UCANSS).

Toutes et tous en grève le 17 décembre !

Sud-Solidaires souhaite à tous les agents une bonne année 2013 et remercie tous ceux qui se sont mobilisés tout au long de l'année pour défendre leurs droits et ceux de leurs collègues.

Paris le 11 décembre 2012